



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Proche-Orient

Question écrite n° 93484

Texte de la question

M. Dominique Souchet alerte M. le Premier ministre sur la situation qui est faite aux chrétiens d'Irak. La communauté chrétienne d'Irak, l'une des plus anciennes au monde, est depuis plusieurs mois la cible de menaces et d'attentats répétés. Or, face à cette persécution en règle, la communauté internationale est restée jusqu'à présent particulièrement silencieuse. L'atroce attentat dont viennent d'être victimes les fidèles de l'église Notre-Dame du Salut à Bagdad, assassinés au seul motif qu'ils sont chrétiens, exige une réaction qui soit à la mesure de l'évènement. En conséquence, il demande au Gouvernement français de prendre l'initiative, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, de proposer un projet de résolution des Nations-unies réaffirmant solennellement le droit des chrétiens d'Irak à pratiquer librement leur religion et à vivre en paix dans le pays qui est le leur depuis 2000 ans. Personne n'a intérêt à voir disparaître les chrétiens d'Orient qui sont, dans une région particulièrement troublée, des vecteurs de paix permanents. Le conseil de sécurité des Nations-unies doit donc demander expressément à tous les gouvernements des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient directement concernés d'être les garants du libre exercice du culte sur leur territoire et les protecteurs, face au sectarisme fanatique, des minorités religieuses menacées de disparition.

Texte de la réponse

Les chrétiens d'Irak sont devenus depuis 2008 la cible d'attentats et d'assassinats ciblés de plus en plus nombreux qui ont culminé avec la prise d'otages sanglante du 31 octobre dernier dans l'église syriaque catholique Notre-Dame-du-Salut à Bagdad. Ils sont en Orient la communauté chrétienne dont l'avenir est le plus incertain, même si les autorités politiques et les responsables religieux musulmans de ce pays - dont la Constitution prévoit la protection de toutes les minorités religieuses - ne souhaitent pas leur départ et ont unanimement condamné l'attentat contre l'Église syriaque. Les actes terroristes dont ils sont victimes ont conduit un grand nombre d'entre eux à l'exil et leur nombre, qui a diminué de moitié depuis 2003, ne dépasse plus 350 000 personnes (1,2 % des Irakiens). La France, qui avait accueilli depuis 2007 plus de 1 300 Irakiens sur son territoire, s'est une nouvelle fois mobilisée après l'attentat du 31 octobre pour recevoir, pour des raisons humanitaires, différentes victimes ainsi que leurs familles. Notre pays n'en est pas moins convaincu que les chrétiens d'Irak ainsi que l'ensemble de leurs coreligionnaires d'Orient doivent être aidés à rester au contact de leurs racines, dans leurs pays, dont ils constituent une des composantes historiques. Ils apportent en effet une contribution essentielle à la diversité religieuse et culturelle qui doit être préservée, incarnent la nécessité de la tolérance entre les peuples et demeurent un lien irremplaçable entre l'Occident et l'Orient, berceau historique du christianisme. La France aborde régulièrement le thème de la liberté de religion dans le cadre de ses dialogues avec les pays du Moyen-Orient et du Proche-Orient. En octobre dernier, l'ambassadeur chargé des droits de l'Homme et de la dimension internationale de la Shoah a rappelé au siège de la Ligue arabe que la lutte contre les appels à la haine nationale, raciale ou religieuse constitue une priorité de la France. La France intervient publiquement lorsqu'elle le juge utile pour défendre d'autres minorités religieuses de la région, telles que les bahaïs d'Iran. Notre pays est, sur ces questions, particulièrement actif au sein de l'Union européenne. Il a soutenu l'adoption de conclusions du conseil sur la liberté de religion et de conviction le 16 novembre 2009. Il a

veillé à ce que le conseil des affaires étrangères du 21 février 2011 fasse expressément référence, dans ses conclusions relatives à l'intolérance, la discrimination et la violence en raison de la religion ou de la conviction, au cas des chrétiens - à un moment où l'attentat de Bagdad et celui contre une église copte d'Alexandrie dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier avaient marqué tous les esprits. La France est aussi très active dans les enceintes internationales. Elle est membre du groupe des amis de l'Alliance des civilisations, initiative lancée dans le cadre des Nations unies, pour resserrer les liens entre mondes de culture et de religion différentes. Elle coparraine, avec ses partenaires européens, les résolutions portant sur l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur la religion et la conviction, tant à l'Assemblée générale des Nations unies à New York qu'au Conseil des droits de l'Homme à Genève, où un nouveau texte en ce sens a été adopté en juin 2010. Notre pays a enfin demandé le 10 novembre 2010, après l'attentat de Bagdad, une réunion du Conseil de sécurité pour des consultations visant à élaborer des mesures de protection spéciale des lieux de culte et, plus généralement, de la communauté chrétienne. Le pays président le Conseil de sécurité a ensuite présenté à la presse internationale le résultat de ces discussions. La France avait diffusé largement à cette occasion ses positions en matière de défense de la liberté de religion et de conviction. Tous les contacts politiques bilatéraux pertinents sont mis à profit pour passer ce message. La France reste vigilante sur le sujet des chrétiens d'Orient.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Souchet](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93484

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12371

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5381